

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 21 septembre 2015
 Convocation du 15 septembre 2015
 Conseillers municipaux en exercice : 29

Objet : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AC n° 389 rue des Antoinettes et classement dans le domaine public.

L'an deux mille quinze, le vingt et un septembre à 19h30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Bethoncourt, dûment convoqués par le maire le vingt-trois juin se sont réunis sous la présidence de M. Jean André, maire, en salle du conseil à l'espace Lucie Aubrac.

Jean ANDRÉ	Présent	Amélie PREUD'HOMME	Présente
Annie LAUTISSIER	Présente	Sandrine PRUDENT	Présente
Pierre MAZIMANN	Présent	Daniel ROCH	Procuration à Gérard TRAINÉAU
Roger DALUZ	Procuration à Jean ANDRÉ	Fabienne ROMA	Procuration à M-Claire LIVET
Ozgür ASLAN	Présent	Gérard TRAINÉAU	Présent
Michel ZOTTI	Présent	Laurianne TRIDANT	Procuration à Ozgür ASLAN
Maryse JACQUEMIN	Présente	Alain MAGNEAU	Présent
Samir AKESBI	Présent	Nadia AQASBI	Procuration à Dominique Bouzer
Abdelhamid ARRES	Présent	Geneviève BAESA	Présente
Marie-Claude LAXENAIRE	Absente	Thierry BODIN	Présent
Martine BOLMONT	Présente	Dominique BOUZER	Présente
Ab Del Hamed BOUNAZOU	Présent	Dominique DEBOURG	Procuration à Geneviève Baesa
Ferrette BOURDENET	Procuration Michel ZOTTI	Lydie LEFEBVRE	Présente
Marie-Claire LIVET	Présent	Philippe MAURO	Présente
Stéphanie MILLOT	Procuration à Maryse JACQUEMIN		

Secrétaire de séance : Martine BOLMONT

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

SOUS - PREFECTURE
28 SEP. 2015
MONTBÉLIARD

Séance du 21 septembre 2015

Objet : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AC n° 389 rue des Antoinnes et classement dans le domaine public.

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la propriété BALICHARD sise au 12 rue des Antoinnes, anciennement cadastrée AC n°219 dépasse de toute sa longueur sur la rue des Antoinnes,

Considérant qu'afin de régulariser cette situation, un alignement est proposé, avec l'acquisition à l'euro symbolique des 60 m² situés sur la route et qui constituent désormais la nouvelle parcelle cadastrale AC n°389,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE

Article 1 : d'accepter le principe de l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AC n°389, d'une surface de 60 ca,

Article 2 : de procéder après acquisition au classement dans le domaine public de cette parcelle,

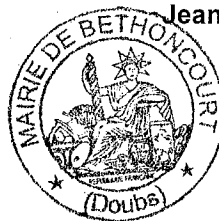
Article 3 : d'autoriser la prise en charge par la Commune des frais de notaires pour cette acquisition à l'euro symbolique, et tout frais afférent à cette acquisition,

Article 4 : d'autoriser monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la bonne et complète exécution de ces opérations et à signer les pièces afférentes,

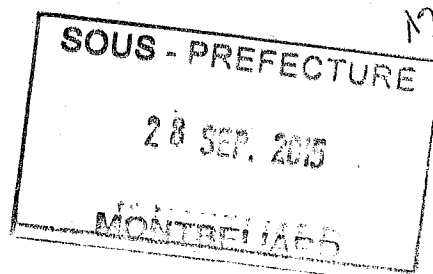
Article 5 : la présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montbéliard.

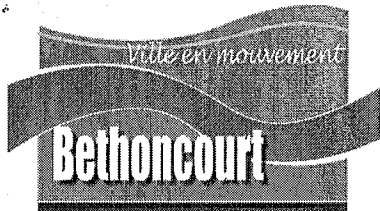
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 28 SEP. 2015
Le Maire,
Jean ANDRÉ.



Maryse Jacquemin
Pour le Maire empêché
L'Adjoint faisant fonctions,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 21 septembre 2015
 Convocation du 15 septembre 2015
 Conseillers municipaux en exercice : 29

Objet : Echanges fonciers avec NEOLIA sur secteurs Minazzi, Pommeraie, Villa des Peintres et Jean Jaurès

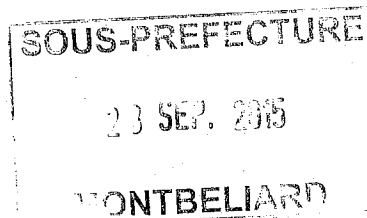
L'an deux mille quinze, le vingt et un septembre à 19h30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Bethoncourt, dûment convoqués par le maire le vingt-trois juin se sont réunis sous la présidence de M. Jean André, maire, en salle du conseil à l'espace Lucie Aubrac.

Jean ANDRÉ	Présent	Amélie PREUD'HOMME	Présente
Annie LAUTISSIER	Présente	Sandrine PRUDENT	Présente
Pierre MAZIMANN	Présent	Daniel ROCH	Procuration à Gérard TRAINÉAU
Roger DALUZ	Procuration à Jean ANDRE	Fabienne ROMA	Procuration à M.Claire LIVET
Ozgür ASLAN	Présent	Gérard TRAINÉAU	Présent
Michel ZOTTI	Présent	Laurianne TRIDANT	Procuration à Ozgür ASLAN
Maryse JACQUEMIN	Présente	Alain MAGNEAU	Présent
Samir AKESBI	Présent	Nadia AQASBI	Procuration à Dominique Bouzer
Abdelhamid ARRES	Présent	Geneviève BAESA	Présente
Marie-Claude LAXENAIRE	Absente	Thierry BODIN	Présent
Martine BOLMONT	Présente	Dominique BOUZER	Présente
Ab Del Hamed BOUNAZOU	Présent	Dominique DEBOURG	Procuration à Geneviève Baesa
Pierrette BOURDENET	Procuration Michel ZOTTI	Lydie LEFEBVRE	Présente
Marie-Claire LIVET	Présent	Philippe MAURO	Présente
Stéphanie MILLOT	Procuration à Maryse JACQUEMIN		

Secrétaire de séance : Martine BOLMONT

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 21 septembre 2015

Objet : Echanges fonciers avec NEOLIA sur secteurs Minazzi, Pommeraie, Villa des Peintres et Jean Jaurès

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L2111 du code général de la propriété des personnes publiques,

Dans le respect de l'article L112-8 du code de la voirie routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées,

Vu l'estimation des domaines en date du 19 février 2015,

Considérant qu'une première vaste opération de régularisation foncière a été réalisée en 2013 avec NEOLIA, et qu'il est nécessaire d'en réaliser une seconde en raison de la vente des 16 logements de la Place Minazzi en lots de copropriétés (présence de propriétés communales sur ce secteur),

Considérant que par la même occasion et afin d'obtenir un équilibre, d'autres échanges fonciers ont été négociés,

Les échanges parcellaires sont les suivants :

Les parcelles communales :

- Place Minazzi : AC n°154, partie de AC n°214 et une partie de domaine public à déclasser en bordure de la rue de Champvallon,
- Secteur Pommeraie : AI n°142 et 144

en échange

Les parcelles appartenant à NEOLIA :

- Voirie des Villas des Peintres : AE n°141, 143 et 145 (appartenant à NEOLIA Coopérative)
- Rond-point du secteur Pommeraie : partie de AI n°143
- Secteur Jean Jaurès/Impasse Denis Papin : parties de AH n°148
- Place Minazzi : parties de AC n°153, 154 et 381 pour classement dans le domaine public

Le tableau des échanges est ci-annexé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'acquisition des parcelles AE n°141, 143 et 145, partie de AI n°143, parties de AH n°148 et parties de AC n°153, 154 et 381, à l'euro symbolique à NEOLIA, frais de géomètre et de notaire à la charge de NEOLIA,

Article 2 : d'autoriser la cession des parcelles communales AC n°154, partie de AC n°214, partie de domaine public à déclasser en bordure de la rue de Champvallon, AI n°142 et 144 à l'euro symbolique à NEOLIA, frais de géomètre et de notaire à la charge de NEOLIA,

Article 3 : d'autoriser, après acquisition des parcelles AE n°141, 143 et 145, partie de AI n°143, parties de AH n°148 correspondants à l'impasse Denis Papin et l'ouvrage d'orage, parties de AC n°153, 154 et 381, leur classement dans le domaine public,

Article 4 : d'autoriser monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la bonne et complète exécution de ces opérations et à signer les pièces afférentes.

Article 5 : la présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montbéliard.

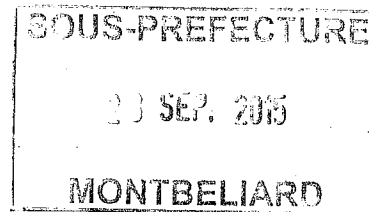
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 28 SEP. 2015
Le Maire,
Jean ANDRÉ.



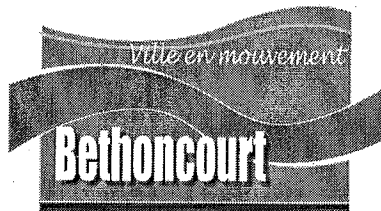
[Signature]
Pour le Maire empêché
L'Adjoint faisant fonctions,

Maryse Jacquemin



ECHANGES FONCIERS VILLE DE BETHONCOURT/NEOLIA

Foncier NEOLIA à céder à la Commune & charges NEOLIA				Foncier Communal à céder à NEOLIA & charges Ville de Bethoncourt			
Descriptif	Réf. Cadastre	Surface (en m ²)	Valeur vénale	Descriptif	Réf. Cadastre	Surface (en m ²)	Valeur vénale
Voirie Villa des peintres (PSLA)	AE 141, 143 et 145	357	1 €	Secteur Minazzi (parcelle déjà construite)	AC 154	553	19 355 €
Secteur Pommeraie (voirie)	AI 143 pour partie	332	5 976 €	Secteur Minazzi (alignement limite Ouest de la copro)	AC 214 pour partie et une petite partie du DP (parcelles B à G et AM sur le plan repris en PJ)	92	716 €
Equipements Denis Papin (voirie et bassin d'orage)	AH 148 pour partie	2 400	18 796 €	Secteur Pommeraie (parcelles déjà construites)	AI 142 et 144	2 302	80 570 €
Secteur Jean Jaurès (terrain à bâtir)	AH 148 pour partie	4 300	87 500 €				
Secteur Minazzi (alignements)	parcelles N, AB et AC sur le plan repris en PJ	51	NR				
<i>SOUS-TOTAL</i>		7 440	112 273 €	<i>SOUS-TOTAL</i>		2 947	100 641 €
Frais de géomètre/découpage foncier (estimatif)			9 000 €				
Frais de notaire (estimatif)			8 000 €				
TOTAL		7 440	129 273 €	TOTAL		2 947	100 641 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 21 septembre 2015
 Convocation du 15 septembre 2015
 Conseillers municipaux en exercice : 29

Objet : Déclassement de domaine public et vente de deux emprises au 30 et 36 rue de la Bouloie

L'an deux mille quinze, le vingt et un septembre à 19h30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Bethoncourt, dûment convoqués par le maire le vingt-trois juin se sont réunis sous la présidence de M. Jean André, maire, en salle du conseil à l'espace Lucie Aubrac.

Jean ANDRÉ	Présent	Amélie PREUD'HOMME	Présente
Annie LAUTISSIER	Présente	Sandrine PRUDENT	Présente
Pierre MAZIMANN	Présent	Daniel ROCH	Procuration à Gérard TRAINEAU
Roger DALUZ	Procuration à Jean ANDRE	Fabienne ROMA	Procuration à M.Claire LIVET
Ozgür ASLAN	Présent	Gérard TRAINEAU	Présent
Michel ZOTTI	Présent	Laurianne TRIDANT	Procuration à Ozgür ASLAN
Maryse JACQUEMIN	Présente	Alain MAGNEAU	Présent
Samir AKESBI	Présent	Nadia AQASBI	Procuration à Dominique Bouzer
Abdelhamid ARRES	Présent	Geneviève BAESA	Présente
Marie-Claude LAXENAIRE	Absente	Thierry BODIN	Présent
Martine BOLMONT	Présente	Dominique BOUZER	Présente
Ab Del Hamed BOUNAZOU	Présent	Dominique DEBOURG	Procuration à Geneviève Baesa
Pierrette BOURDENET	Procuration Michel ZOTTI	Lydie LEFEBVRE	Présente
Marie-Claire LIVET	Présent	Philippe MAURO	Présente
Stéphanie MILLOT	Procuration à Maryse JACQUEMIN		

Secrétaire de séance : Martine BOLMONT

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 21 septembre 2015

Objet : Déclassement de domaine public et vente de deux emprises au 30 et 36 rue de la Bouloie

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Dans le respect de l'article L112-8 du code de la voirie routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées,

Vu l'estimation des domaines en date du 29 mai 2015,

Considérant que Mme TCHERNOFF Martine, résidant au 36, rue de la Bouloie, a sollicité l'acquisition d'une emprise correspondant à un délaissé de voirie (domaine public) qui jouxte sa propriété. Cette emprise a été estimée par France Domaine en tant que terrain à bâtir à 6,00 € du m², soit environ 900 € pour environ 150 m² (à confirmer par le géomètre).

Considérant que la propriétaire voisine, Mme ALBORGHETTI Noëlle, résidant au 30, rue de la Bouloie, est dans une situation similaire, il lui a ainsi été proposé dans la même opération, d'acquérir le délaissé de voirie situé en face de sa propriété, au prix d'environ 960 € pour environ 160 m² (à confirmer par le géomètre). Mme ALBORGHETTI a accepté cette proposition.

Considérant qu'afin de réaliser ces opérations, il est nécessaire de déclasser du domaine public ces deux emprises voisines, inutiles à la commune, qui passeront dans le domaine privé communal avant cessions à Mesdames TCHERNOFF et ALBORGHETTI, aux prix indiqués ci-dessus et frais divers restants à leur charge.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le déclassement du domaine public des deux emprises concernées,

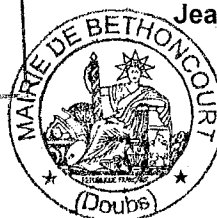
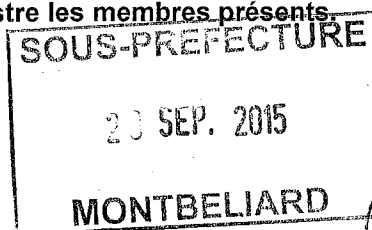
Article 2 : d'autoriser après le déclassement la vente de ces deux emprises à Mme TCHERNOFF Martine et Mme ALBORGHETTI Noëlle, au tarif de 6,00€ le m², frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la bonne et complète exécution de ces opérations et à signer les pièces afférentes.

Article 4 : la présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montbéliard.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

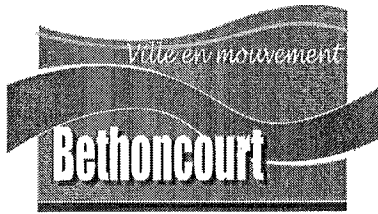
Ont signé au registre les membres présents.



Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 28 SEP. 2015
Le Maire,
Jean ANDRÉ.

Pour le Maire empêché
L'Adjoint faisant fonctions.

Maya Jacquemin



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 21 septembre 2015
Convocation du 15 septembre 2015
Conseillers municipaux en exercice : 29

Objet : Régularisation foncière de la rue de Châtenois

L'an deux mille quinze, le vingt et un septembre à 19h30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Bethoncourt, dûment convoqués par le maire le vingt-trois juin se sont réunis sous la présidence de M. Jean André, maire, en salle du conseil à l'espace Lucie Aubrac.

Jean ANDRÉ	Présent	Amélie PREUD'HOMME	Présente
Annie LAUTISSIER	Présente	Sandrine PRUDENT	Présente
Pierre MAZIMANN	Présent	Daniel ROCH	Procuration à Gérard TRAINÉAU
Roger DALUZ	Procuration à Jean ANDRE	Fabienne ROMA	Procuration à M.Claire LIVET
Ozgür ASLAN	Présent	Gérard TRAINÉAU	Présent
Michel ZOTTI	Présent	Laurianne TRIDANT	Procuration à Ozgür ASLAN
Maryse JACQUEMIN	Présente	Alain MAGNEAU	Présent
Samir AKESBI	Présent	Nadia AQASBI	Procuration à Dominique Bouzer
Abdelhamid ARRES	Présent	Geneviève BAESA	Présente
Marie-Claude LAXENAIRE	Absente	Thierry BODIN	Présent
Martine BOLMONT	Présente	Dominique BOUZER	Présente
Ab Del Hamed BOUNAZOU	Présent	Dominique DEBOURG	Procuration à Geneviève Baesa
Pierrette BOURDENET	Procuration Michel ZOTTI	Lydie LEFEBVRE	Présente
Marie-Claire LIVET	Présent	Philippe MAURO	Présente
Stéphanie MILLOT	Procuration à Maryse JACQUEMIN		

Secrétaire de séance : Martine BOLMONT

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 21 septembre 2015

Objet : Régularisation foncière de la rue de Châtenois

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2111 du code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant qu'en parallèle aux travaux de réalisation de la voirie et de ses abords dans le lotissement de l'îlot Fontaine situé rue de Châtenois, une régularisation foncière est nécessaire,

Considérant que M. Michel BENCETTI, gérant de la SCI Les Coteaux, a donné son accord pour céder ses trois parcelles (AD n°181, AD n°182 et AD n°184 d'une surface totale de 762 m²) à la Commune pour l'euro symbolique,

Considérant que deux autres opérations d'alignement ont été réalisées sur les propriétés de M. CHANTIR Nourddine (3, rue de Châtenois) et M. STOCKLOSA Bernard (21, rue de Châtenois), qui ont également donné leur accord pour céder à l'euro symbolique les nouvelles parcelles AD n°233 (18 m²) et AC n°391 (10 m²).

Considérant que l'objectif est d'acquérir à l'euro symbolique les 5 parcelles précitées afin de les classer ensuite dans le domaine public en même temps que la parcelle privée communale cadastrée AC n°306 (282 m²).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'acquisition des parcelles AD n°181, AD n°182, AD n°184, AD n°233 et AC n°391 à l'euro symbolique à leurs propriétaires, frais de géomètre et de notaire à la charge de la commune,

Article 2 : de procéder après acquisitions, au classement dans le domaine public des parcelles AD n°181, AD n°182, AD n°184, AD n°233, AC n°391 et AC n°306,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la bonne et complète exécution de ces opérations et à signer les pièces afférentes.

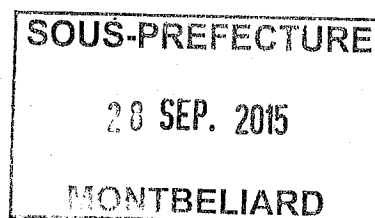
Article 4 : la présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montbéliard.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

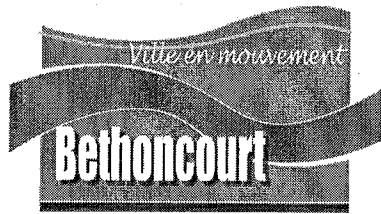
Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 28 SEP. 2015
Le Maire,



Jean ANDRÉ.
Pour le Maire empêché
L'Adjoint faisant fonctions.



Maryse Jacquemin



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 21 septembre 2015
 Convocation du 15 septembre 2015
 Conseillers municipaux en exercice : 29

Objet : Vente du lot n°23 de la ZAC de la Bouloie à M. ERDAL Ramazan

L'an deux mille quinze, le vingt et un septembre à 19h30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Bethoncourt, dûment convoqués par le maire le vingt-trois juin se sont réunis sous la présidence de M. Jean André, maire, en salle du conseil à l'espace Lucie Aubrac.

Jean ANDRÉ	Présent	Amélie PREUD'HOMME	Présente
Annie LAUTISSIER	Présente	Sandrine PRUDENT	Présente
Pierre MAZIMANN	Présent	Daniel ROCH	Procuration à Gérard TRAINÉAU
Roger DALUZ	Procuration à Jean ANDRE	Fabienne ROMA	Procuration à M.Claire LIVET
Ozgür ASLAN	Présent	Gérard TRAINÉAU	Présent
Michel ZOTTI	Présent	Laurianne TRIDANT	Procuration à Ozgür ASLAN
Maryse JACQUEMIN	Présente	Alain MAGNEAU	Présent
Samir AKESBI	Présent	Nadia AQASBI	Procuration à Dominique Bouzer
Abdelhamid ARRES	Présent	Geneviève BAESA	Présente
Marie-Claude LAXENAIRE	Absente	Thierry BODIN	Présent
Martine BOLMONT	Présente	Dominique BOUZER	Présente
Ab Del Hamed BOUNAZOU	Présent	Dominique DEBOURG	Procuration à Geneviève Baesa
Yvonne BOURDENET	Procuration Michel ZOTTI	Lydie LEFEBVRE	Présente
Marie-Claire LIVET	Présent	Philippe MAURO	Présente
Stéphanie MILLOT	Procuration à Maryse JACQUEMIN		

Secrétaire de séance : Martine BOLMONT

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 21 septembre 2015

Objet : Vente du lot n°23 de la ZAC de la Bouloie à M. ERDAL Ramazan

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de monsieur le Maire,

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'estimation des domaines en date du 17 février 2015,

Considérant que le lot n°23 de la ZAC de la Bouloie, d'une surface de 827 m², n'a toujours pas été vendu à ce jour malgré plusieurs opérations promotionnelles,

Considérant que M. ERDAL Ramazan souhaite acquérir cette parcelle au prix de 32 100 € T.V.A. incluse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la cession du lot n°23 de la ZAC de la Bouloie, cadastré AC n°282, au prix de vente proposé, soit 32 100,00 € T.V.A. incluse.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la bonne et complète exécution de ces opérations et à signer les pièces afférentes.

Article 3 : la présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montbéliard.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 28 SEP. 2015
Le Maire,
Jean ANDRÉ.



*Pour le Maire empêché
L'Adjoint faisant fonctions.*

Maryse Jacquemin

